



AZERBAÏDJAN, GÉORGIE : LE CAUCASE DANS SA DIVERSITÉ

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Caucase en Azerbaïdjan et en Géorgie

25 septembre au 1^{er} octobre 2019

Une délégation du groupe d'amitié France-Caucase, composée de M. Alain Houpert, président, M. Jacques Genest, président délégué pour la Géorgie, et M. Pierre-Yves Collombat, vice-président, s'est rendue en Géorgie, puis en Azerbaïdjan, du 25 septembre au 1^{er} octobre 2019.

Ces deux États frontaliers, composantes d'une même entité géographique, ont recouvré leur indépendance en 1991 lors de l'éclatement de l'Union soviétique. Pays au destin lié, entretenant des relations suivies, pareillement confrontés à des différends territoriaux, ils connaissent des développements spécifiques s'agissant de leurs relations avec leur voisin russe, mais poursuivent tous deux leur chemin sur la voie des réformes.

I. La Géorgie : réformer dans un environnement contraint

La Géorgie poursuit ses réformes dans un environnement géostratégique marqué par des relations toujours difficiles avec son voisin russe. Son territoire reste amputé au Nord et au Nord-Ouest par la sécession unilatérale et non reconnue par la communauté internationale de deux régions, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

A – La réforme institutionnelle en cours

La Constitution géorgienne a été profondément amendée en 2018 pour substituer un régime parlementaire à un régime présidentiel. Investie le 16 décembre de la même année, Mme Salomé Zourabichvili est le dernier président de la Géorgie élu au suffrage universel direct. En effet, son successeur le sera, en 2024, au suffrage indirect.

Lors du séjour de la délégation sénatoriale à Tbilissi, le débat en cours portait sur la réforme électorale, et notamment l'introduction de la représentation proportionnelle intégrale pour l'élection des députés aujourd'hui élus selon un système mixte (77 parlementaires élus au scrutin proportionnel dans le cadre d'une circonscription nationale unique et 73 au scrutin uninominal majoritaire à un tour). Les interlocuteurs des sénateurs au Parlement – sa première vice-présidente, Mme Tamar Chougouchvili, puis la vice-présidente de la commission d'intégration européenne, Mme Irina Pruidze, – ont observé, sans nier les risques qui pourraient en résulter, que la réforme électorale qui devrait entrer en vigueur aux prochaines élections législatives, en octobre 2020, répondait à une forte attente des électeurs et des partis d'opposition, ainsi qu'aux recommandations du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Mmes Chougouchvili et Pruidze ont énuméré les mérites, selon elles, d'une telle réforme : renforcement du pluralisme politique et élargissement du dialogue démocratique, permettant d'apaiser les tensions résultant du bipartisme actuel, la proportionnelle devant normalement inciter à la négociation.

B – L'aspiration européenne

La Géorgie aspire à rejoindre l'Union européenne et l'OTAN ; plusieurs de leurs interlocuteurs l'ont clairement signifié aux sénateurs, tout en reconnaissant les difficultés à résoudre pour y parvenir. M. Dimitri Tskitichvili, vice-président de la commission des Relations étrangères du Parlement, a souligné que cette volonté géorgienne d'intégrer l'OTAN traduisait simplement son souhait de bénéficier d'un système de sécurité globale et n'était pas dirigée contre les intérêts de la Russie, qui s'oppose à cette adhésion.

Pour sa part, M. Alexander Khvtisiachvili, vice-ministre des Affaires étrangères, a appelé à un accroissement des échanges entre la Géorgie et l'Union européenne.

C – Les conséquences humaines des conflits séparatistes

Tout en rappelant la volonté de la Géorgie de régler pacifiquement ces conflits, les personnalités géorgiennes rencontrées par les sénateurs, notamment le député Giorgi Kakhiani, ont longuement exposé les conséquences liées aux velléités séparatistes de certaines régions. Elles ont insisté sur les relations difficiles entretenues avec la Russie, en dépit des deux formats de dialogue mis en place, soulignant l'absence d'avancées des négociations et leur préoccupation pour le respect des Droits de l'Homme dans ces territoires. Observant que la situation sociale, économique et humanitaire se dégradait, Mme Ketevan Tsikhelachvili, ministre d'État pour la Réconciliation et l'Égalité civique, a exposé les actions déployées par les autorités géorgiennes pour répondre aux besoins de santé des populations.



Réunion avec la commission des Relations étrangères du Parlement

D – Le développement touristique

Forte de sa nature encore préservée et de son riche patrimoine, la Géorgie s'attache à développer le tourisme, un secteur jugé prioritaire, et à diversifier l'origine de ses visiteurs qui, aujourd'hui, proviennent pour l'essentiel des pays limitrophes.

Les autorités cherchent ainsi à attirer plus de touristes européens et organisent, à cette fin, des campagnes sur divers supports médiatiques, selon les éléments exposés aux sénateurs lors de leur entretien à l'administration nationale du tourisme géorgien. La délégation a d'ailleurs constaté la présence de nombreux groupes de touristes à Tbilissi, dont beaucoup de francophones. La population touristique a augmenté de 27,9 % en 2017, atteignant 3,5 millions de visiteurs. L'ouverture de lignes aériennes directes est un facteur

favorable à la progression du tourisme, comme c'est le cas pour Marseille et Nice notamment.

En ce qui concerne les infrastructures, le ministère du Tourisme s'attache à accroître la capacité hôtelière de moyenne gamme et à développer le tourisme vert, en y associant les agriculteurs. Cette politique opportune dans un pays encore très rural constitue un levier d'aménagement du territoire en dehors de la capitale.



Réunion avec le groupe d'amitié Géorgie-France du Parlement

II. L'Azerbaïdjan : des mutations économiques

Pays riche de ressources naturelles en gaz et pétrole, l'Azerbaïdjan a enregistré durant deux décennies une croissance économique régulière grâce à l'exploitation de ses hydrocarbures.

La délégation a pu cependant constater l'attention portée par le pays à d'autres secteurs productifs.



Audience de M. Ilham Aliev, Président de la République d'Azerbaïdjan

A – La nécessité de diversifier l'économie

À la suite de la chute des cours du pétrole, les autorités azerbaïdjanaises ont résolument choisi, à compter de 2016, de promouvoir la diversification de l'économie, jusque-là trop

centrée sur l'énergie. Le pays détient, en effet, 0,4 % des réserves mondiales de pétrole (soit le 20^{ème} rang) et 0,5 % de celle de gaz (25^{ème} rang). La production des hydrocarbures est principalement située dans la mer Caspienne ; elle constitue le socle sur lequel repose essentiellement l'économie nationale, qui dépend donc fortement de l'évolution des cours mondiaux.

Deux secteurs ont été prioritairement identifiés pour la réorientation des politiques publiques en matière de développement économique : l'agriculture et le tourisme. À cet égard, au cours de son séjour à Bakou, la délégation sénatoriale a apprécié la qualité muséale des monuments qu'elle a visités dans la vieille ville, particulièrement la tour de la vierge, mêlant patrimoine et nouvelles technologies. Reste aujourd'hui à diversifier l'offre hôtelière en proposant une gamme élargie, notamment dans des établissements de moyenne catégorie.

B – Une politique de soutien à l'agriculture

Le ministre de l'Agriculture, M. Inam Karimov, qui se rendait en France le 1^{er} octobre, notamment pour visiter le salon de l'élevage à Cournon (Puy-de-Dôme), a exposé à la délégation la politique gouvernementale pour le développement du secteur, assise sur un processus de numérisation entamé en 2018.

Les différents secteurs agricoles se développant sont, pour l'essentiel, subventionnés – c'est le cas de l'élevage, des priorités étant définies annuellement. Le ministre a souligné que la taille réduite des parcelles rendait le remembrement compliqué.

La coopération avec la France devrait s'approfondir dans le domaine de la recherche et se prolonger par des partenariats entre professionnels. Le ministre a évoqué la libéralisation du secteur des machines agricoles et le dispositif de subvention des importations de matériels.

C – La volonté affichée d'un règlement pacifique du conflit du Haut Karabagh

Le Haut-Karabagh est une ancienne région autonome de l'Azerbaïdjan soviétique, majoritairement peuplée d'Arméniens. Ce territoire a proclamé unilatéralement son indépendance, non reconnue par la communauté internationale, en 1991. Six districts voisins sont occupés par les forces arméniennes. Le Groupe de Minsk, créé en 1992 au sein de l'OSCE et coprésidé par les États-Unis, la France et la Russie, est chargé de conduire les négociations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

Le Président de la République, M. Ilham Aliev, tout en espérant la résolution du conflit, a constaté que le changement de gouvernement en Arménie en 2018 n'avait pas permis de progrès dans cette voie. De son côté, M. Ogtay Asadov, président du Milli Mejlis (Assemblée nationale), a regretté l'absence de résultat de la négociation et réaffirmé la volonté de l'Azerbaïdjan d'un règlement pacifique du conflit.



Audience de M. Ogtay Asadov, président du Milli Mejlis d'Azerbaïdjan

D – Des relations suivies avec la France

Le Président Ilham Aliev s'est félicité auprès des sénateurs du haut niveau des relations politiques entre nos deux pays, rappelant notamment que son père, l'ancien président Heydar Aliev, comme lui-même, avaient effectué, après leur élection, leur première visite à l'étranger en France.

La qualité des relations établies entre les autorités azerbaïdjanaises et françaises a impulsé la dynamique des relations économiques.

La coopération entre les deux pays est particulièrement fructueuse dans les domaines culturel, scientifique et technique. Un lycée français est implanté à Bakou depuis 2013 et une université franco-azerbaïdjanaise s'est ouverte en 2016. Le Sénat avait particulièrement soutenu le centre culturel George Sand, inauguré en 2005, devenu aujourd'hui l'Institut français.

La coopération devrait encore se développer dans le secteur de la recherche scientifique en agriculture, comme le ministre en a manifesté la volonté auprès des sénateurs.

*
* *

La France a noué avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie une relation de confiance qui se traduit par des contacts à tous les niveaux. Les liens sont anciens : le gouvernement en exil de la première République de Géorgie fut accueilli dans notre pays en 1921. La France, qui co-préside le groupe de Minsk, cherche à résoudre pacifiquement le conflit du Haut-Karabagh.

Des coopérations se sont nouées entre les deux États dans des domaines diversifiés. Les interlocuteurs de la délégation ont vanté la qualité des projets conjointement menés et dit souhaiter leur renforcement.

La France dispose d'atouts pour amplifier ces partenariats, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, où ses savoir-faire sont reconnus. M. Levan Davitachvili, ministre de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de Géorgie, tout comme son collègue azerbaïdjanais, a décrit aux sénateurs les travaux menés avec des instituts scientifiques et techniques, les relations établies en vue d'améliorer l'élevage bovin et le travail conduit sur les semences.

Par ailleurs, alors que le rôle des régions est renforcé, les responsables géorgiens, intéressés par le modèle français de décentralisation, ont saisi les sénateurs d'une demande de coopération avec notre pays en matière d'organisation locale.

La coopération décentralisée peut s'enorgueillir de belles réussites. La délégation a visité le centre médical de Gourjaani, fondé en 2002 par la région géorgienne de Kakhétie et le département de l'Yonne, qui fournit des soins de qualité aux populations rurales. Service de médecine ambulatoire regroupant de très nombreuses spécialités, il comprend aussi des centres de chimiothérapie, de dialyse et de diagnostic et traitement de l'hépatite C. La coopération médicale entre professionnels français et géorgiens est étroite. Le centre assure aussi la formation continue des personnels.

La coopération décentralisée peut s'ouvrir à de nouveaux projets, que le groupe d'amitié France-Caucase s'attachera à favoriser. Les deux pays hôtes ont appelé à de nombreuses reprises au cours de la visite des sénateurs à un renforcement de la coopération interparlementaire. Les liens noués par la délégation avec le groupe Azerbaïdjan-France, présidé par le député Javanshir Feyziyev, et le groupe Géorgie-France, présidé par le député David Songoulachvili, constituent des relais précieux pour de futurs projets.

Composition de la délégation



Alain HOUPERT

Président du groupe d'amitié
Sénateur de la Côte d'Or
(LR)



Jacques GENEST

Président délégué pour la Géorgie
Sénateur de l'Ardèche
(LR)



Pierre-Yves COLLOMBAT

Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur du Var
(CRCE)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_534.html